

L'ensemble des documents de couleur blanche : (à compléter, vérifier et modifier si nécessaire en rouge)

Pièces à fournir :

- Photocopie du carnet de santé (pages vaccinations)
- Photocopie du livret de famille complet.
- Carte d'identité recto/verso ou passeport de l'élève
- En cas de divorce ou séparation, joindre la photocopie du jugement de divorce précisant l'autorité parentale et le domicile de l'enfant **ou** attestation sur l'honneur en cas de séparation de parents non mariés
- Attestation d'assurance couvrant les enfants en responsabilité civile pour les activités scolaires et extra-scolaires pour l'année scolaire 2022/2023 (si disponible, sinon à fournir à la rentrée)
- RIB au nom du responsable ayant fait la demande de bourses**

Selon la situation, le document officiel pour :

- Un placement en foyer
- Un placement en famille d'accueil
- Une délégation d'autorité parentale à un membre de la famille



BOURSES

2) Vous étiez collégien en 2021/2022 :

- Vous entrez en 1^{ère} année CAP ou 2nd Bac Pro :

Avez-vous fait une demande de « bourses de lycée », auprès de votre collège ?
(Démarche indispensable même si vous étiez déjà boursier au collège)

- Oui
- Non

Si oui, nous fournir la notification de droit ouvert ou droit de bourses 2022/2023 (si vous l'avez reçue ou à fournir à la rentrée)

Si non, rapprochez-vous de votre collège actuel (aucune demande ne pourra se faire en septembre)

- Vous entrez en 3^{ème} Prépa Métier :

Un dossier de demande de bourses vous sera adressé courant septembre.

2) Vous étiez lycéen ou en 3^{ème} Prépa Métier en 2021/2022 :

Avez-vous les « bourses de lycée » en 2021/2022 ?

- Oui
- Non

Si oui, nous fournir la notification de bourses

Si non, mais que vous avez fait une demande de bourses de lycée en mai 2022 (nous fournir la notification de droit ouvert ou notification de bourses 2022/2023, si vous l'avez reçue ou à fournir à la rentrée)

3) Vous entrez en Mention Complémentaire :

Un dossier de demande de bourses vous sera adressé courant septembre.

Pour les autres cas (Arrivant du PAQUI, lycée agricole,) - renseignez-vous au secrétariat du lycée Jean Caillaud